

## Délibération du conseil municipal

DU Jeudi 2 octobre 2008

n° 34

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – secteur de Piétard- résidence Tivoli  
Régularisation foncière de la rue Jeanine Millet**

Mesdames, Messieurs,

*HABITAT 86 est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue Jeanine Millet à Châtellerault. Cette propriété, qui accueille une maison de retraite, est traversée par une voie ouverte à la circulation publique, la rue Jeanine Millet, qui relie le chemin vert de Piétard au chemin de l'Envigne.*

*Deux portions de la rue Jeanine Millet appartiennent toujours à HABITAT 86. Lors d'une étude portant sur le devenir des voies et espaces communs inclus sur les propriétés de l'office public, il a été évoqué que la partie de la rue Jeanine Millet restant à appartenir à HABITAT 86 avait vocation à être rétrocédée à la ville de Châtellerault, préalablement à son classement dans le domaine public de la commune.*

*Ainsi, HABITAT 86 a donné son accord à la collectivité afin de mettre en œuvre la rétrocession de ces portions de voirie, et pour acquérir un surplus foncier occupé par la résidence, mais appartenant à la ville de Châtellerault.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**CONSIDERANT** la nécessité de régulariser cette situation foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir d'HABITAT 86 les parcelles cadastrées section DS n°315 pour une superficie de 4 m<sup>2</sup>, DS n°316 pour une superficie de 796 m<sup>2</sup>, et DS n°319 pour une superficie de 302 m<sup>2</sup>, formant partie de la rue Jeanine Millet, moyennant l'euro symbolique.

2) de céder à HABITAT 86 la parcelle cadastrée section DS n°311 pour une superficie de 224 m<sup>2</sup>, formant un espace vert lié à la résidence moyennant l'euro symbolique.

3) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme administrative par HABITAT 86.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1027/4100

**UNANIMITE**

### **CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**

VILLE DE CHATELLERAULT  
SECTION DS  
Résidence Tivoli

